

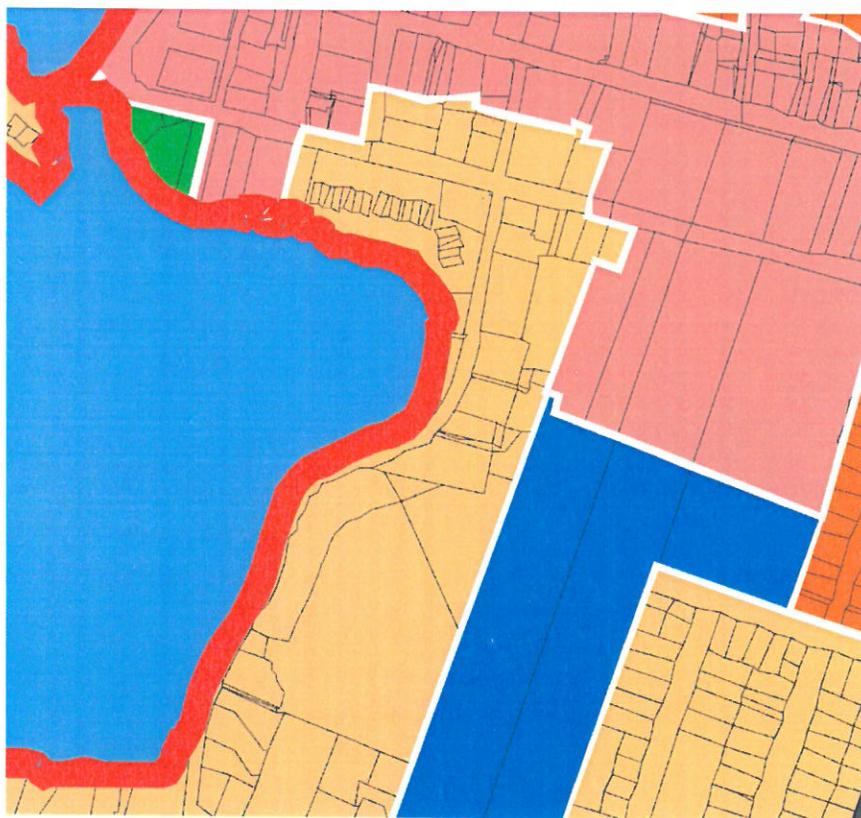
DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-U50-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-U50 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE L'AFFECTATION « CENTRE-VILLE »

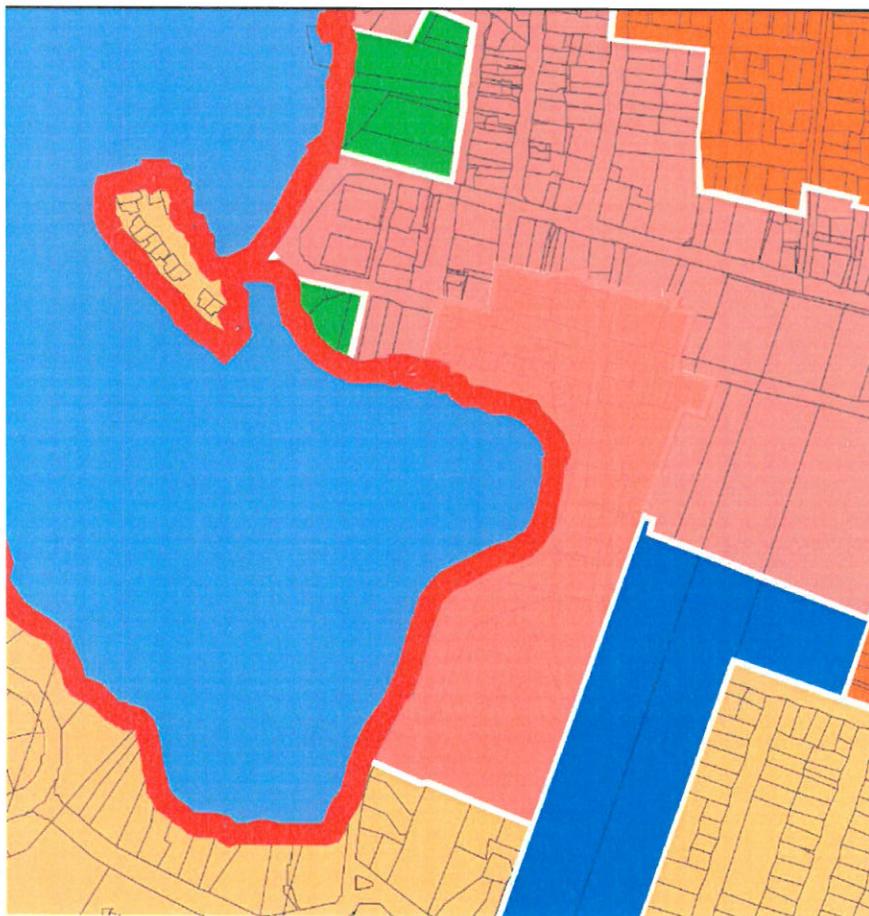
AVIS est donné aux personnes intéressées de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 mars 2019, le conseil a adopté le projet de règlement précité.
2. Une assemblée publique de consultation sera tenue le **11 avril 2019, à 18h30**, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. En résumé, ce projet vise à modifier le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 afin :
 - a) de permettre l'agrandissement de l'affectation « Centre-Ville » tel que démontré aux plans ci-joints;

Existant



Modification proposée



5. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'hôtel de ville à l'adresse précitée durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Ville.

Le plan montrant la modification de la zone d'affectation « centre-ville » mentionnée ci-dessus est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 mars 2019.

Stéphanie Allard
Me Stéphanie Allard, greffière